



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis municipal N°09/26 du 14 septembre 2026 relatif à

une demande de crédit pour des travaux d'amélioration du réseau d'eau sous pression (ESP) et pour la création d'une nouvelle conduite d'eaux claires (EC) Réservoir-Village

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, composée de MM Michael Schmutz, Johan Bakkers, Cyril Gumy, Simon Pilloud et Damien Degrange a pris connaissance dudit préavis ainsi que divers documents relatifs qui lui ont été transmis. Elle a obtenu de la Municipalité des réponses à ses questions et l'en remercie.

Notre commission a obtenu le préavis ainsi que plusieurs documents utiles à notre analyse dont notamment le devis général, 2 offres concernant les travaux d'appareillage, une liste de 3 offres concernant les travaux de génie civil, et le tableau d'attribution des points selon les différents critères pour les travaux de génie civil.

Les travaux de la phase 1, sur lequel porte le préavis, sont estimés sur une période de 10 à 14 semaines et devraient normalement prendre place durant le printemps prochain.

Les travaux de sécurisation mentionnés dans le préavis, et pour lesquels il nous a été confirmé que seule l'entreprise Connect Réseaux Industriels, concernent la phase 2 uniquement. Les travaux d'appareillage prévus lors de la phase 1 ont fait l'objet de 2 offres et l'attribution des travaux s'est porté majoritairement sur l'offre dont les coûts étaient significativement moins élevés.

Concernant la sélection du prestataire des travaux de génie civil, les offres des prestataires ne nous ont pas été transmises car l'adjudication n'est pas encore finalisée (au moment de la constitution de ce rapport). Nous avons néanmoins demandé et obtenu le détail des 7 critères de sélection des prestataires ainsi que les pondérations associées. Le barème utilisé provient du guide romand pour les marchés publics qui intègre naturellement le coût des travaux mais également d'autres dimensions telles que des références, le délai d'exécution, la présentation du dossier d'appel d'offres, la contribution de l'entreprise au développement durable et la formation des apprentis. Les travaux de comparaison ont été réalisés par le bureau Jaquier-Pointet SA.

Notre commission a réalisé une comparaison du devis général constitué par le bureau Jaquier-Pointet SA avec le tableau présent dans le préavis et a relevé plusieurs points :

1. Les montants des travaux de génie civil et d'appareillage sont correctement reportés ;
2. Le tableau présent dans le préavis ne contient pas le montant de CHF 8'159.90 concernant d'autres prestations (budget géomètre, budget d'étude géologique et hydrologique et budget d'étude pédologique) ;
3. Le montant des prestations de l'ingénieur civil de l'entreprise Jaquier-Pointet SA (présent dans le tableau du préavis à hauteur de CHF 28'929.70) est en réalité estimé à CHF 33'038.45 ;
4. Le devis général intègre un montant « Divers et imprévus » de 10% correspondant à CHF 19'809.82 ;
5. Le total des travaux, avant déduction de la subvention estimée à CHF 45'000, s'élève à CHF 217'907.97.

Selon la Commission de gestion et des finances, c'est un total de CHF 217'907.97 qui devrait être présenté au Conseil général afin de garantir une transparence des informations mais également pour éviter, en cas de manque de liquidité, que la Municipalité soit limitée à un emprunt maximum

de CHF 171'659.80, tel qu'indiqué dans le préavis. En effet, la subvention ne sera vraisemblablement reçue que lorsque les travaux seront terminés et payés en totalité.

Il convient de préciser que selon le devis général établi par le bureau d'ingénieur Jaquier-Pointet SA, le total des coûts devrait s'élever, après déduction de la subvention, à un total de CHF 170'473.18.

La Commission de gestion et des finances propose donc un amendement au présent préavis pour considérer le montant arrondi de CHF 218'000, avant déduction de la subvention.

Recommandation

Au vu de ce qui précède et en considérant l'acceptation de la proposition d'amendement, la Commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder aux travaux d'amélioration du réseau d'eau sous-pressure (ESP) et à la création d'une nouvelle conduite d'eaux claires (EC) Réservoir-Village ;

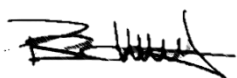
Article 2 : d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Chamblon, le 14 septembre 2025

Damien
Degrange



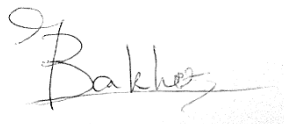
Michael
Schmutz



Simon
Pilloud



Johan
Bakkers



Cyril
Gumy

